



Comprendre le projet pour l'enfant

Guide à l'attention des parents



Cofinancé par
l'Union européenne

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Comprendre le projet pour l'enfant – Guide à l'attention des parents

Le **PPE** est un moyen important pour aider votre enfant.

PPE : Projet Pour l'Enfant

La loi dit qu'on doit le faire depuis 2016, c'est obligatoire.



Pour qui ?

C'est pour les enfants et jeunes de 0 à 21 ans.

Ils sont accompagnés par l'**aide sociale à l'enfance**.

Aide sociale à l'enfance : c'est un service départemental qui protège les enfants et accompagne les parents en difficulté.

C'est quoi ?

C'est un plan pour aider votre enfant à grandir.

Le plan accompagne votre enfant pendant tout son parcours avec l'aide sociale à l'enfance.



Il regroupe toutes les personnes importantes pour lui :

- sa famille,
- les personnes proches,
- les professionnels.

L'objectif du projet est d'accompagner votre enfant à :

- se sentir bien,
- grandir et apprendre,
- se sentir en sécurité,
- devenir autonome,
- être heureux.



Votre place de parent est importante.

Vous participez au projet de votre enfant.

Votre avis compte pour construire son avenir.

Comment ça se passe ?

L'[évaluation](#) montre ce dont votre enfant a besoin.

Évaluation : c'est un moyen pour connaître les besoins

d'une personne avec une grille d'évaluation.

Le projet de l'enfant est fait en connaissant :



- sa situation familiale,
- ses besoins,
- comment sa famille peut l'aider.

Le projet explique :

- ce qu'il faut faire pour aider votre enfant,
- les choses à réaliser,
- le rôle de chacun.



Les professionnels font le projet avec vous et votre enfant selon ses besoins.

Ce sont des personnes du social et de l'éducation.

L'avis de chacun est pris en compte.

Si la situation de votre enfant change, le projet est modifié.

Votre participation et vos droits

Vous avez le droit de poser des questions.

Vous pouvez donner votre avis et dire que vous n'êtes pas d'accord avec les choix.



Toutes les décisions du **PPE** vous sont expliquées.

PPE : Projet Pour l'Enfant

On vous remet le PPE.

On peut vous demander de signer le projet de votre enfant.

C'est important, cela montre que vous vous intéressez à la vie de votre enfant.



Document écrit en Facile à lire et à comprendre
Transcrit par l'ESAT de l'APAEI de Caen
Site de Saint-André-sur-Orne
Illustrations : Freepik et AdobeStock (couverture)
Couverture et impression : Département de la Manche



Département de la Manche
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
02 33 055 550